

**Ernest CUPPARI**  
**Commissaire enquêteur**  
**13, rue des écoles**  
**57310 RURANGE-LES-THONVILLE**

**Monsieur le Président de Metz Métropole**  
**HARMONY PARK**  
**11 boulevard Solidarité**  
**BP 55025**  
**57071 METZ CEDEX 3**

## PROCÈS-VERBAL

- de communication des observations écrites recueillies dans les registres et sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/plu-pda-rozerieulles>, concernant l'enquête publique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Rozérieulles et au Projet de Périmètre Délimité des Abords de l'Eglise Saint-Rémi de Rozérieulles.
- et demande de mémoire en réponse.

### Références :

- Code de l'environnement – article R123-18
- Arrêté du Président de METZ METROPOLE N° PT 14/2020 en date du 19 juin 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Rozérieulles et le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) autour de l'église Saint-Rémi de Rozérieulles
- Décision n° E 20000006/67 du Tribunal administratif de STRASBOURG en date du 21 janvier 2020 désignant Ernest CUPPARI en qualité de commissaire enquêteur.

### Annexes jointes :

1. Dépouillement des observations du public recueillies en cours d'enquête.
2. Copies des originaux des observations portées sur les registres papiers et électroniques.

Monsieur le Président,

Dans le cadre des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, le code de l'environnement dans son article R.123-18 prescrit au commissaire enquêteur de dresser dans les 8 jours après la clôture de l'enquête un procès-verbal de synthèse des observations du public qu'il remet au responsable du projet, lequel dispose de 15 jours maximum pour apporter ses réponses et produire ses observations éventuelles.

Les consultations de l'enquête publique citée en référence se sont achevées le 21 septembre 2020 à 19 h 00 sans aucun incident, avec une présence physique uniquement lors de la 3<sup>ème</sup> permanence et des interventions sur le site internet dédié.

Au cours de cette enquête, 4 personnes ont porté 3 observations ou contributions dans les deux registres d'enquête et 4 contributions électroniques ont été déposées à l'adresse dédiée : <https://www.registre-numerique.fr/plu-pda-rozerieulles>, si l'on exclut un spam publicitaire le 9 septembre 2020, sans lien avec l'enquête publique Le nombre de visites sur le site "registre-numerique.fr" s'est élevé à 48 pour 35 visiteurs. On comptabilise 293 visualisations de documents et 201 téléchargements.

Afin de permettre au commissaire enquêteur de formuler ses conclusions et d'exprimer son avis motivé sur le projet, j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous demander de bien vouloir vous prononcer sur les observations du public et de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'environnement, vos remarques et propositions que vous voudrez bien apporter en réponse aux contributions du public communiquées en pièce jointe ainsi qu'aux observations et réserves formulées par les personnes publiques associées, outre les questions posées par le commissaire enquêteur lui-même.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Remis et commenté au siège de l'enquête :**

METZ METROPOLE  
Harmony Park  
11 boulevard Solidarité  
57071 METZ CEDEX 3

Le 29 septembre 2020  
(en 2 exemplaires)

**Le responsable du projet :**

Monsieur François GROSDIDIER  
Président de Metz-Métropole

**Le commissaire-enquêteur**

Monsieur Ernest CUPPARI

Pris connaissance le : 29 septembre 2020

Remis et commenté le : 29 septembre 2020

*Signature :*



*Signature :*

